



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000689

Séance du jeudi 18 décembre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD
Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 2.1), Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 9.1), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 7.1), Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Raymond REYLE (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chauenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (jusqu'au rapport 2.3) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Brigitte Vionnet) Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.5), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.5) Osselle : Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 3.5) Pelousey : Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beauré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thoraïse : Jean-Michel MAY (représenté par Cédric BREVOT) Torpes : Bernard LAURENT (jusqu'au rapport 9.1) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.6) Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Etaient absents : Arguel : André AVIS Auxon-Dessus : Geneviève VERRO Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Carine MICHEL, Champoux : Thierry CHATOT Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST, Franois : Françoise GILLET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Procurations de vote :

Mandants : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI (jusqu'au rapport 9.1), Yves-Michel DAHOUI (à partir du rapport 2.1), Béatrice FALCINELLA (à partir du rapport 2.1), Abdel GHEZALI, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.2.3), Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Carine MICHEL, Françoise GILLET, Jean-Marc BOUSSET, Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH.
Mandataires : Françoise FELLMANN, Marie-Noëlle SCHOELLER, Jean-François GIRARD, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du rapport 2.1), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 2.1), Béatrice RONZI, Nozhat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.2.3), Jacqueline PANIER, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, Claude PREIONI, Jean-Michel FAIVRE, Jean-Louis FOUSSERET, Bernard BECOULET (puis Brigitte VIONNET à partir du rapport 2.1).

Objet : Programmation de logements publics en 2008 au titre du Plan de Cohésion Sociale

Programmation de logements publics en 2008 au titre du Plan de Cohésion Sociale

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2008	Montant délégué 2008 : 1 366 484,00 €
Imputation : AP/CP Aides à la pierre déléguées	Montant de l'opération : 1 283 630,77 €
	Solde après cette opération : 82 853,23 €

Résumé :

Dans le cadre de la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre conclue entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, il revient au Conseil de Communauté d'arrêter la programmation définitive en matière de logements publics, de répartir les droits à engagement et d'autoriser Monsieur le Président de la CAGB à signer les décisions de subvention.

Pour l'année 2008, il est proposé 20 décisions de subvention concernant la construction et/ou l'acquisition amélioration de 136 logements publics (PLUS et PLA I), l'amélioration de 7 logements communaux et la réhabilitation de 530 logements publics. L'octroi de 43 agréments PLS est également proposé à la signature de Monsieur le Président.

I. Contexte

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'Etat ont conclu, à compter du 1^{er} janvier 2006, une convention de délégation de compétence des aides à la pierre d'une durée de trois ans, en application de la Loi n°2004 – 809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004.

L'Etat a notamment délégué au Grand Besançon le pouvoir de décision en matière d'attribution des aides publiques à la pierre (hors décisions de subvention dans le cadre de l'ANRU) en faveur de la construction, l'acquisition-amélioration, la réhabilitation, la démolition des logements locatifs publics et des logements foyers, la location-accession, la rénovation de l'habitat privé, la création et l'amélioration de places d'hébergement ainsi que la surcharge foncière. La décision vaut agrément pour la réalisation des travaux concernés et permet aux bailleurs de contracter les prêts suivants :

- Prêt Locatif à Usage Social (PLUS),
- Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLA I),
- Prêt Locatif Social (PLS).

Le Grand Besançon procède également à la notification de ces décisions auprès des bénéficiaires.

Par ailleurs, des primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS) sont destinées au soutien des opérations de réhabilitation de logements.

Par avenant en date du 28 août 2008, le Grand Besançon s'est vu octroyer pour l'exercice 2008 une enveloppe de droits à engagement d'un montant total de 1 366 484 € pour le parc public. En application de l'avis du bureau du Comité Régional de l'Habitat du 31 mars 2008 sur la répartition de la réserve régionale destinée à financer des opérations individualisées (surcharge foncière et démolitions hors ANRU), parmi l'enveloppe globale de droits à engagement, 131 231 € seront affectés au financement de la surcharge foncière de l'opération de construction de 26 logements réalisée par Habitat 25 à Châtillon-le-Duc (Tranche 2).

II. Objectifs 2008

La convention de délégation de compétence assigne des objectifs sur notre territoire qui correspondent à la déclinaison du Plan de Cohésion Sociale. La Loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable a modifié les objectifs de réalisation du Plan de Cohésion Sociale, d'une part en augmentant ces objectifs et d'autre part, en ajoutant un nombre minimum de logements très sociaux (PLA I) à réaliser.

Pour l'exercice 2008, les objectifs de construction ou d'acquisition amélioration sont les suivants :

- 66 logements de type PLA I,
- 191 logements de type PLUS,
- 44 logements de type PLS.

L'objectif conventionnel en termes de réhabilitation de logements locatifs sociaux est fixé à 50 logements ou 5% minimum du budget (dans la limite de 15% de l'enveloppe des droits à engagement).

Le Grand Besançon réalise pour cette année 55.6% de ces objectifs (143 logements programmés au total pour 257 logements prévus) en matière de PLUS, PLA I et PALULOS communale. La programmation 2008 comprend 34 logements de type PLAI, logements destinés aux personnes à revenus très modestes et/ou rencontrant des difficultés sociales. Il est à noter, qu'à la demande des bailleurs sociaux, 3 opérations (dont 2 en Vente en l'Etat de Futur Achèvement pour 27 logements) ont été retirées de la programmation prévisionnelle au titre du Plan de Cohésion Sociale en 2008, ce qui représentait au total 28 logements sur Besançon et les communes périphériques.

Afin de répondre aux obligations du PLU de la Ville de Besançon en matière de construction de logements sociaux sur des secteurs particuliers, une part significative d'opérations en VEFA (Vente en l'Etat de Futur Achèvement) est programmée, soit 33 logements de type PLUS et PLA I répartis en 3 opérations. Enfin, la production de logements se répartit pour 58% sur la commune de Besançon et 42% sur 5 communes de la périphérie.

3 dossiers d'agrément PLS représentant 43 logements ont également été déposés auprès du Grand Besançon.

L'exercice 2008 est aussi caractérisé par une intervention spécifique sur les opérations de réhabilitation. Ainsi, 7 opérations de réhabilitation correspondant à 530 logements sont programmées.

III. Décisions de subvention et agréments (voir tableau en annexe)

Suite au dépôt des dossiers par les opérateurs, il est proposé d'arrêter la programmation définitive suivante :

- 11 opérations en PLUS et PLA I représentant 136 logements, dont 34 logements PLA I soit 25% du nombre total de logements, pour un montant total de subvention de 988 849,77 € (soit 7 270,95 € par logement),
- 2 opérations d'amélioration de 7 logements communaux pour un montant de 4 550 € (soit 650 € par logement),
- 7 opérations PALULOS de 530 logements publics pour un montant de 159 000 € (soit 300 € par logement).

Au total, le montant des subventions accordées dans le cadre de la programmation 2008 s'élève à 1 152 399,77 €. A cela s'ajoutent, 131 231 € affectés au financement de la surcharge foncière de l'opération de Châtillon le Duc (Habitat 25), soit un montant global de 1 283 630,77 €.

Enfin, 43 agréments PLS sont accordés pour la construction de logements tous accessibles et adaptables notamment en faveur de Résidalya qui logera environ 80 personnes âgées au Hauts de Chazal.

La programmation 2008 porte donc sur 102 logements de type PLUS, 34 logements de type PLA I, 43 agréments PLS, 7 PALULOS communales et 530 PALULOS.

Mmes HINCELIN, MENETRIER et POISSENOT et MM ALLEMANN, GONON, LOYAT et RUTKOWSKI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la programmation 2008 des aides publiques à la pierre et la répartition prévisionnelle des droits à engagement à hauteur de 1 283 630,77 €,
- autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des décisions de subvention pour les logements PLUS, PLA I, PALULOS communales et PALULOS ainsi que les décisions d'agrément en matière de PLS générées par la programmation 2008.

Pour extrait conforme,

Le Président

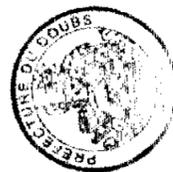
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 126

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTE
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 22.DEC 2008

PROGRAMMATION LOGEMENTS PUBLICS PCS 2008

Organisme	Commune	adresse	CN ou AA	PLUS	PLAI	PLS	PSLA	PALULOS Communale	PALULOS Rénovation	Subvention validée par DDE - Crédits Etat	Subvention validée par DDE pour surcharge foncière - Crédits Etat	
NEOLIA	BESANCON	Chemin des Essarts	CN	19	4	1				150 303,52 €		
NEOLIA	BESANCON	Rue de l'Epitaphe - La Bouloie tr.3 bis	CN	2	1					21 455,99 €		
NEOLIA	FRANCOIS	Belle étoile	CN	14	4					139 525,74 €		
NEOLIA	BESANCON	Tilleroies - Rue M. Marchand	VEFA	9	1					60 203,05 €		
NEOLIA	BESANCON	Rue du Pater	CN	15	5					122 788,54 €		
NEOLIA	LARNOD	Impasse de la Combe	AA		1					22 992,03 €		
NEOLIA	BESANCON	46 rue des Cras					150			45 000,00 €		
NEOLIA	BESANCON	2 - 8 rue des Roses					40			12 000,00 €		
NEOLIA	ECOLE VALENTIN	4 - 12 rue du Ruisseau					63			18 900,00 €		
	NEOLIA											
HABITAT 25	CHATILLON LE DUC	2ème tranche	CN	16	10	1				593 168,87 €		
HABITAT 25	BESANCON	Chemin des Montboucons	VEFA	4						242 523,24 €	131 231,00 €	
HABITAT 25	BESANCON	13 rue de Trey								11 734,67 €		
HABITAT 25	BESANCON	Pavillons secteur Rosemont								32 100,00 €		
	HABITAT 25											
GBH	BESANCON	Rue Viancin	VEFA	15	4					291 157,91 €	131 231,00 €	
GBH	TORPES		CN	8	2					120 479,97 €		
GBH	BESANCON	19, 21, 23 rue de l'Armitié								61 263,96 €		
GBH	BESANCON	5 bis rue Jean Wyrsch								39 300,00 €		
	GBH											
SAIEMB	Uniquement de la prospection - Pas de logements programmés											
	SAIEMB											
Habitat & Humanisme	POUILLEY LES VIGNES	Rue des Fontaines (complément)	AA		2							
Commune	AUXON DESSUS		Amélioration					3		35 579,06 €		
Commune	PUGEY	Presbytère	Amélioration					4		1 950,00 €		
PALULOS COMMUNALES								7		2 600,00 €		
Résidalya	Besançon	Hauts de Chazal	CN			40				4 550,00 €		
Société SMCI	BESANCON	Rue de Vesoul	CN			2						
Total Programmation 2008												
				102	34	43		7	530	1 152 399,77 €	131 231,00 €	
				136						1 283 630,77 €		

Objectif PCS du CRH (logements PLUS, PLAI et PLS) 191 PLUS et 66 PLAI (soit 257 au total) et 44 PLS